

ACHATS DURABLES

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Agence de services et de paiement

—
2026-2029

2026
2029



2026
2029



ASP
2 rue du Maupas
87040 Limoges Cedex 1
mai 2026

SOMMAIRE

Préambule

p.4

Adapté aux enjeux et aux réalités de l'Agence, le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) s'articule autour de cinq axes, déclinés en objectifs et en actions.

Axe 1

Promouvoir la pratique de l'achat responsable au sein de l'ASP

p.6

Axe 2

Faciliter l'insertion sociale et lutter contre les inégalités

p.8

Axe 3

Participer à la transition écologique et à un numérique responsable

p.10

Axe 4

Garantir une commande publique équilibrée et en faire un levier de développement économique

p.12

Axe 5

Réaliser des achats justes et économes en termes d'énergie, de ressources et de prix

p.14

PRÉAMBULE

La loi Climat et Résilience (2021), le Plan national pour des achats durables (PNAD) et la Stratégie nationale pour un numérique responsable (SNNR) fixent **un cadre exigeant et une trajectoire volontariste pour les achats publics**, avec plusieurs priorités et objectifs formalisés dans le SPASER de la Direction des achats de l'État (DAE).

La politique d'achat responsable de l'État et de ses établissements publics est définie en cohérence avec les **grands projets gouvernementaux** de :

- lutte contre le changement climatique (décarbonation des achats et sobriété énergétique),
- planification écologique,
- lutte contre la déforestation importée,
- promotion d'une agriculture durable,
- soutien à un modèle économique circulaire,
- protection de la biodiversité,
- résilience des chaînes d'approvisionnement en appui aux filières industrielles.

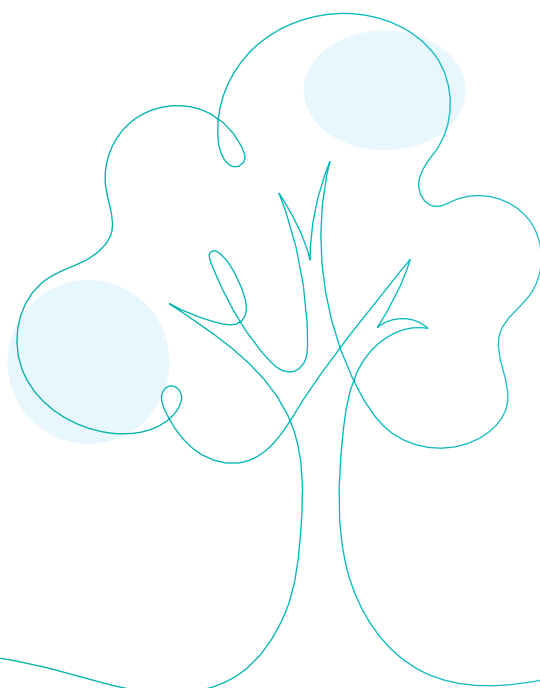
Opérateur public placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA) et du ministère du Travail et des Solidarités, l'ASP a un rôle majeur à jouer.

La cartographie des achats de l'Agence est majoritairement tournée vers les services informatiques (prestations, logiciels, équipements). Associée à ses missions de service public, cette spécificité fait de l'ASP **un acteur stratégique pour contribuer aux objectifs de sobriété numérique, d'économie circulaire et de soutien aux filières durables**.

Son organisation ainsi que ses domaines d'action et d'achat peuvent également lui permettre d'innover, d'expérimenter, voire d'inspirer des actions concrètes en matière d'achats responsables.

Le SPASER 2026-2029 définit les **objectifs de la politique d'achat responsable de l'Agence** et intègre :

- des éléments à caractère social favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi,
- des éléments à caractère environnemental,
- les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.



Ce nouveau schéma contribue également à la **promotion d'une économie circulaire et à la définition du juste besoin**.

Il s'inscrit dans la continuité du précédent SPASER, qui a permis de structurer durablement la pratique de l'achat responsable au sein de l'établissement.

À titre d'exemple, **plus de 95 % des marchés publics de l'Agence intégraient, en 2025, au moins un critère de choix en lien avec le développement durable** (contre moins de 60 % en 2022). Par ailleurs, 54 % des marchés ont généré des heures d'insertion au bénéfice de publics éloignés de l'emploi (contre 27,5 % en 2022). L'organisation de rencontres de sourcing, permettant de définir un besoin actualisé et en phase avec les offres du tissu fournisseur, est aujourd'hui intégrée aux pratiques d'achat de l'Agence.

Ce nouveau schéma s'appuie sur les avancées déjà réalisées par l'établissement en matière de techniques de passation de marchés (clauses et critères) et vise à intégrer davantage les enjeux durables dans la définition du besoin et le suivi des engagements contractuels.

Dans la perspective de la généralisation de la labellisation « Relations fournisseurs et achats responsables » à l'ensemble des achats de l'État d'ici 2027, l'Agence engagera des travaux pour formaliser et valoriser ses actions en faveur d'une **politique d'achats durables, éthiques et équitables**.

Ce SPASER et la signature de la charte « Relations fournisseurs et achats responsables » doivent être des leviers puissants pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la fonction Achat au sein de l'établissement. Ils doivent **fédérer, responsabiliser et transformer les pratiques** en interne, avec des bénéfices tangibles pour chaque partie prenante.

Le SPASER définit et priorise les actions à mener selon les thématiques identifiées, fixe des objectifs et des indicateurs.

C'est un outil transversal qui permet :

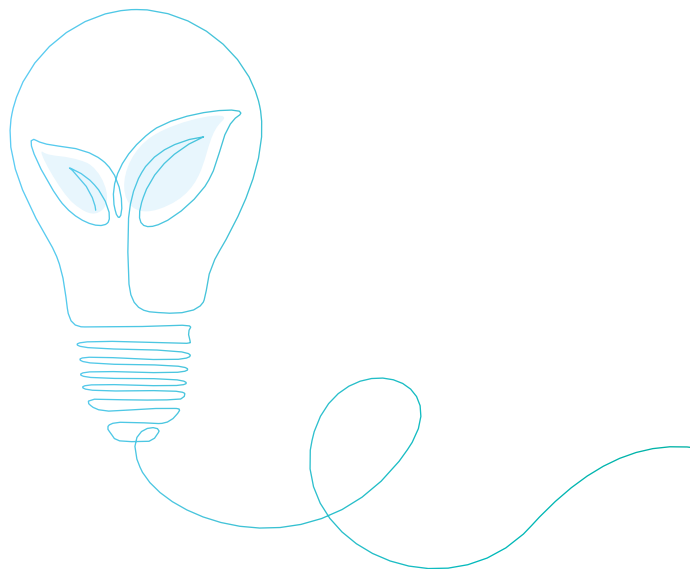
- d'avoir une vision globale de la stratégie achat menée par l'ensemble des directions,
- de mobiliser et de sensibiliser l'ensemble des acteurs autour des enjeux propres aux achats publics responsables.

Rendu public, il détermine les objectifs de la politique d'achat définis par l'Agence en présentant les actions à caractère social, environnemental et économique menées.

Sa déclinaison opérationnelle au quotidien a pour objectif d'accompagner et d'améliorer les pratiques.

Il définit également les modalités de mise en œuvre, les conditions de réalisation et de suivi annuel de ces objectifs.

L'exécution du SPASER fera l'objet, tous les ans, d'un bilan présenté aux instances de gouvernance de l'Agence puis publié sur son site internet.



Axe 1

PROMOUVOIR LA PRATIQUE DE L'ACHAT RESPONSABLE AU SEIN DE L'ASP

L'achat responsable évolue rapidement sous l'effet des nouvelles réglementations, des nouveaux outils et des nouvelles pratiques professionnelles.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le SPASER doit faciliter la transmission et l'appropriation des enjeux de l'achat responsable par l'ensemble des acteurs impliqués dans les processus d'achat au sein de l'établissement : décideurs, services prescripteurs, rédacteurs, acheteurs, services bénéficiaires, acteurs de la chaîne de la dépense.

OBJECTIFS ET MOYENS

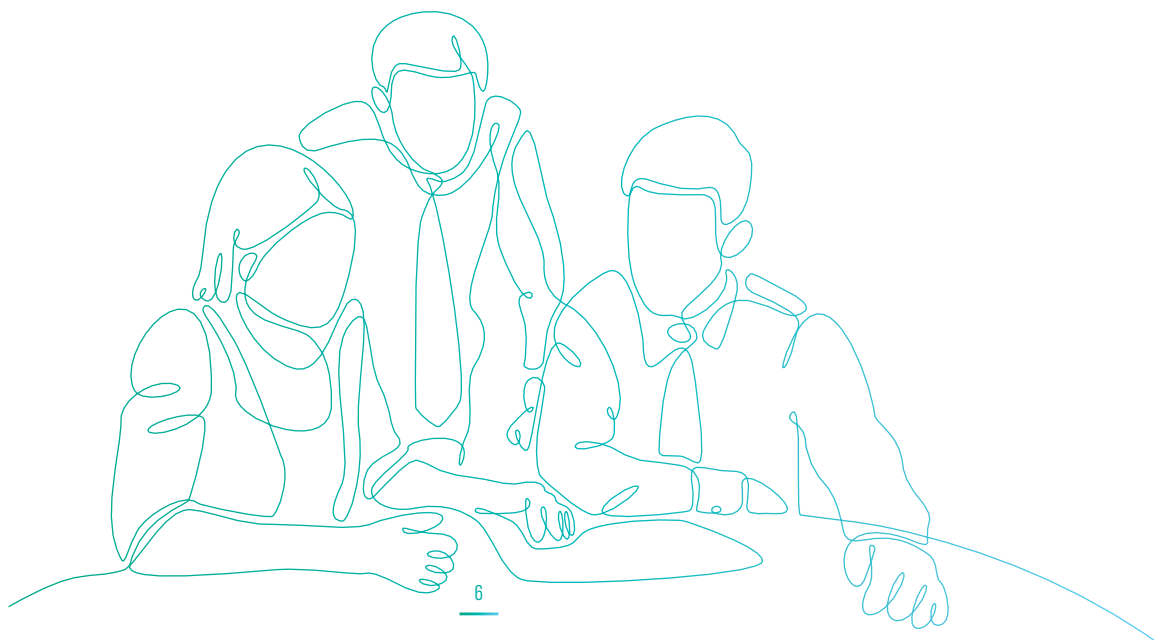
L'atteinte des objectifs du SPASER repose sur l'implication de tous les acteurs de l'achat, qui doivent disposer de connaissances, de réflexes et d'outils adaptés. Les espaces dédiés sur la plateforme interne MyASP, les outils de synthèse, les formations et les événements organisés contribueront à cette dynamique.

L'ASP sera alors en mesure de consolider une culture commune de l'achat responsable et de répondre aux attentes nationales et réglementaires.

Objectif A

Acculturer et former l'ensemble des acteurs de l'achat aux enjeux du développement durable

- **Former** les prescripteurs et les acheteurs aux enjeux du développement durable et organiser des fresques des achats durables.
- **Actualiser** et **promouvoir** une nomenclature interne recensant les leviers, guides sectoriels et recommandations pouvant être activés selon la nature de l'achat et les projets de marchés.
- **Présenter** annuellement à l'ensemble des directions de l'Agence et au Comité de gouvernance des achats (CGHA) le bilan du SPASER et les évolutions réglementaires associées à la pratique de l'achat durable.



Objectif B

Communiquer, intensifier les échanges d'informations et représenter l'Agence dans les instances de gouvernance stratégique des achats responsables

- **Intensifier** les échanges avec les partenaires existants (Direction des achats de l'État, UGAP*, Guichet des clauses sociales de Limoges Métropole, Réseau régional des achats durables ou 3AR...) et développer de nouveaux partenariats (Le médiateur des entreprises, ADEME*, ATIGIP*...).
- **Participer** au réseau des « référents achats responsables » de la DAE et représenter l'Agence lors de ses comités, séminaires et événements.
- **Participer** à des groupes de travail, des rencontres et des conférences sur l'achat responsable, et intégrer le résultat des échanges aux pratiques de l'Agence.
- **Renforcer** les apports de connaissances, promouvoir les outils à disposition, les bonnes pratiques et développer les actions de communication autour des achats durables.

INDICATEURS



Nombre annuel de formations proposées et de fresques des achats durables réalisées (indicateur de suivi)



Taux de participation de l'établissement aux événements organisés sur l'achat responsable : comités, séminaires... (cible : 50 % minimum par an)



Nombre annuel de publications sur l'espace Achats de MyASP (indicateur de suivi)

* ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ATIGIP : Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle
UGAP : Union des groupements d'achats publics

FACILITER L'INSERTION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

La commande publique constitue un levier d'insertion professionnelle et de lutte contre les inégalités, grâce à l'intégration de considérations sociales dans les marchés publics.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La commande publique permet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, grâce aux clauses sociales associées aux marchés publics et aux marchés réservés à des structures d'insertion ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle contribue à la construction de parcours professionnels structurants.

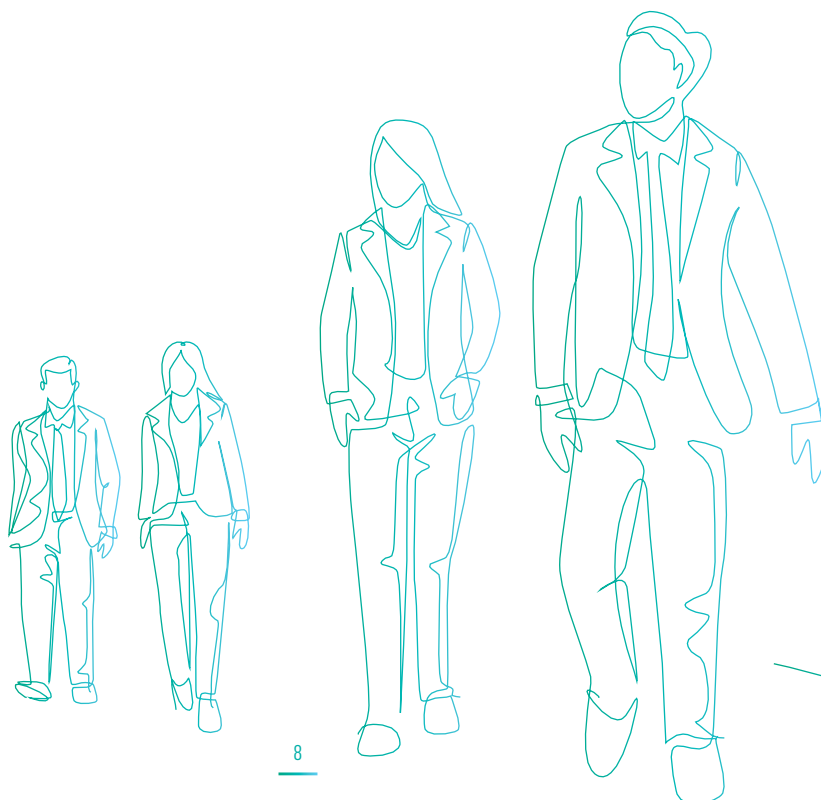
OBJECTIFS ET MOYENS

Outre les objectifs poursuivis de lutte contre le chômage et de promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'atteinte des objectifs du SPASER doit asseoir un peu plus l'ASP comme un opérateur exemplaire de l'État.

Objectif A

Développer une politique d'achats favorisant l'insertion sociale

- **Intégrer** dans les marchés des considérations sociales (clauses et/ou critères) relatives à la réalisation d'actions en matière d'insertion par l'activité économique, assorties d'objectifs chiffrés, et développer la mise en œuvre et le suivi de plans de progrès associés.
- **Réserver** des familles d'achat aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- **Évaluer** systématiquement les possibilités de recours à une structure du secteur du travail protégé et adapté, de l'insertion par l'activité économique ou de l'ESS, dès le premier euro.



Objectif B

Lutter contre les discriminations à l'aide de la commande publique

- **Intégrer** dans les marchés des clauses et/ou des critères relatifs à la lutte contre les discriminations à l'embauche, à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au travail et à l'insertion des personnes en situation de handicap, en prenant en compte les usagers et les agents de l'ASP qui bénéficient des prestations réalisées par les marchés.
- **Encourager** la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine du numérique :
 - en évaluant, en phase d'analyse, les labels ou les engagements pris par les candidats : signature du manifeste Numeum, programmes internes, programme Tech Pour Toutes, association à la Fondation Femmes@Numérique ou à des événements de type Women Role Model Awards, etc.
 - en suivant, en cours d'exécution, le taux de féminisation des équipes affectées à la réalisation du marché.

INDICATEURS



Part annuelle de marchés notifiés (MAPA/MP) intégrant une clause sociale d'insertion par l'activité (cible : 25 %)



Part annuelle de marchés intégrant un critère social ou RSE* (cible 50 : %) et pourcentage moyen de pondération associé



Nombre annuel d'heures d'insertion générées par l'exécution des marchés de l'ASP (indicateur de suivi)



Nombre annuel de nouveaux marchés et de marchés en cours d'exécution attribués à des structures de l'ESS, et volume de dépense associé (indicateur de suivi)

* Responsabilité sociétale des entreprises

PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET À UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La commande publique doit jouer un rôle majeur dans la transition écologique. En intégrant cette dimension dans ses cahiers des charges et ses choix de partenariat, l'Agence incite le tissu économique à se mobiliser pour préserver les ressources et limiter les impacts directs et indirects des activités sur l'environnement. L'Agence se doit aussi d'évaluer, accompagner et suivre les engagements pris par ses fournisseurs.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'ASP poursuit ses démarches pour tendre vers une administration exemplaire en renforçant la prise en compte des enjeux environnementaux dans ses achats, notamment informatiques.

OBJECTIFS ET MOYENS

Objectif A

Développer une politique qui limite l'impact environnemental des achats

- **Intégrer** dans les marchés des exigences de performance en matière environnementale.
- **Développer** le recours aux écolabels (NF environnement, Écolabel européen, etc.) et aux normes environnementales (ISO, REACH, etc.).
- **Développer** l'analyse du cycle de vie pour minimiser les impacts environnementaux des achats réalisés en intégrant davantage les notions d'écoconception, de maintenance, d'entretien et de fin de vie selon les familles d'achats.



Objectif B

Pratiquer un numérique responsable

- **Exiger** des labels (TCO*, EPEAT*, Energy Star), une durée de vie du produit et un indice de réparabilité, lorsque cela est possible, lors de l'achat de matériel informatique.
- **S'interroger** systématiquement sur le devenir des produits en fin de vie dans les achats informatiques (matériel informatique, téléphonie, solutions d'impression, etc.), à partir des attendus de la loi REEN.
- **Développer** l'achat de matériel et de logiciels informatiques reconditionnés ou de seconde main, à partir des attendus de la loi AGECL.
- **Évaluer** la faisabilité de mettre en œuvre des plans de progrès numérique ou bas carbone en partenariat avec les titulaires des marchés stratégiques.

Objectif C

Mesurer, objectiver et diminuer l'empreinte écologique des achats

- **Obtenir**, en cours d'exécution des marchés, les impacts carbone associés aux prestations réalisées et intégrer les données au bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de l'Agence.
- **Suivre** et **accompagner** les titulaires de marchés dans la mise en œuvre de leurs plans de progrès et leurs engagements numériques et/ou de transition énergétique.

INDICATEURS



Part annuelle de marchés intégrant un critère environnemental ou RSE et pourcentage moyen de pondération associé (indicateur de suivi)



Montant annuel des dépenses d'achat de matériel ou de licences informatiques reconditionnées (indicateur de suivi)



Nombre annuel de bilans carbone produits par les titulaires de marchés et intégrés au BEGES de l'Agence (objectif : tendance systématique à la hausse)

* EPEAT : Electronic Product Environmental Assessment Tool
TCO : Total Cost of Ownership ou coût global de possession, qui est le coût d'un bien ou d'un service pendant tout son cycle de vie

Axe 4

GARANTIR UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉQUILBRÉE ET EN FAIRE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les achats de l'Agence doivent participer au développement et à la souveraineté de l'économie nationale, conformément aux orientations de la Direction des achats de l'État. Pour cela, l'Agence doit déployer des outils permettant de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) à ses marchés.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les marchés de l'Agence doivent constituer un levier pour produire, innover et investir en France et en Europe, tout en respectant les règles de concurrence. L'Agence doit entretenir des relations transparentes, respectueuses et équilibrées avec ses fournisseurs et les titulaires de ses marchés.

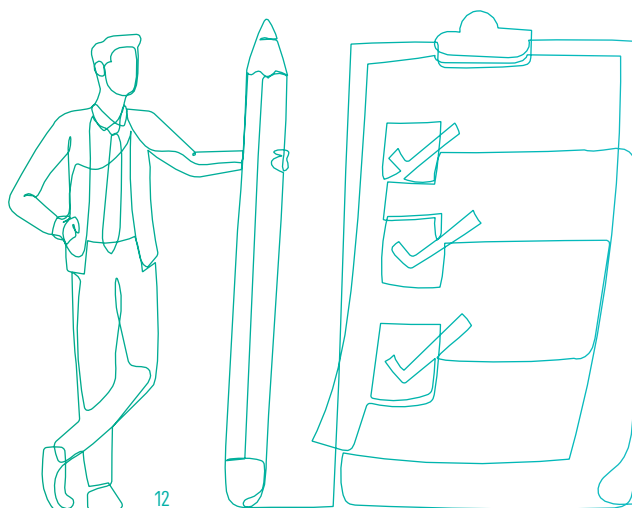
OBJECTIFS ET MOYENS

La commande publique est aujourd'hui pensée comme une politique publique qui doit contribuer à la souveraineté économique française et européenne, notamment par le soutien aux PME. Une relation fournisseur fondée sur l'écoute, le respect mutuel et la maîtrise des risques (déontologie et conflits d'intérêts) favorise des partenariats durables et de qualité.

Objectif A

Faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés de l'ASP

- **Se préoccuper** des besoins en fonds de roulement des fournisseurs, suivre les délais de paiement et développer le paiement par carte achat.
- **Généraliser** les avances et développer les échéanciers de paiement quand cela est possible.
- **Promouvoir** l'accès à la commande publique en simplifiant les dossiers de consultation des entreprises (DCE).
- **Publier** et **communiquer** sur la planification annuelle et les intentions d'achat de l'Agence.



Objectif B

Entrer dans le parcours national des achats responsables et engager l'Agence dans la démarche « Relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR)

- **Se positionner** vis-à-vis des attendus du label RFAR et signer la charte associée.
- **Mettre en œuvre** un pilotage de l'amélioration de la relation fournisseur à l'échelle de l'Agence.

Objectif C

Prévenir toute atteinte aux principes de liberté d'accès à la commande publique et d'égalité de traitement

- **Formaliser** les motifs de recours aux marchés sans publicité ni mise en concurrence et les motifs d'externalisation des achats.
- **Garantir** le respect des principes de déontologie à toutes les étapes de l'acte d'achat.
- **Prévenir** les conflits d'intérêts pour l'ensemble des acteurs et des procédures, dès le premier euro et à toutes les étapes de l'acte d'achat.

INDICATEURS



Délai moyen annuel de paiement des factures (indicateur de suivi)



Part de PME titulaires de marchés notifiés au cours de l'année (indicateur de suivi)



Date de signature de la charte Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) (indicateur de suivi)



Date de publication de la planification annuelle des achats AWEF (AppachWeb EP) (indicateur de suivi)

RÉALISER DES ACHATS JUSTES ET ÉCONOMES

Les achats de l'Agence doivent répondre au juste besoin, au juste coût, dans une logique de performance durable.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La performance économique des achats publics repose sur l'optimisation des coûts, la qualité des prestations et leur durabilité. L'évaluation de la réussite et de la performance d'un achat est réalisée à toutes les étapes de l'achat, au cours de l'élaboration d'une stratégie d'achat, lors de la passation d'un marché et en phase d'exécution.

OBJECTIFS ET MOYENS

Un achat public performant et durable repose sur une définition précise du besoin, inspirée des meilleures pratiques des acteurs publics et des fournisseurs. L'Agence doit utiliser l'ensemble des leviers permis par la commande publique pour optimiser et suivre les engagements contractuels sur le long terme.

Objectif A

Améliorer l'expression des besoins portés par les projets d'achat

- **Généraliser** les démarches de sourcing pour les achats stratégiques, en intégrant les dimensions sociales et environnementales.
- **Développer** l'expérimentation et le recours à l'innovation pour capter les opportunités de transformation qu'elle génère, notamment en matière environnementale et sociale.
- **Maîtriser** l'impact et anticiper les évolutions du marché dans la gestion budgétaire globale de l'établissement et, plus particulièrement, dans son « budget vert ».
- **Favoriser** une description fonctionnelle du besoin et la proposition de variantes.



Objectif B

Obtenir la meilleure offre possible

- **Développer** et partager en interne une culture de la performance des achats et de la maîtrise des coûts.
- **Systématiser** la négociation quand elle est possible.

Objectif C

S'assurer d'une exécution optimale de l'achat

- **Intégrer** dans les marchés des clauses de performance en fonction du projet d'achat : clauses financières incitatives, plans de progrès.
- **Développer** et **accompagner** les plans de progrès sociaux et les plans liés au numérique responsable.

INDICATEURS



Nombre annuel de rencontres de sourcing (indicateur de suivi)



Nombre annuel de marchés innovants conclus (indicateur de suivi)



Nombre annuel de marchés en cours de passation ayant fait l'objet d'une négociation, d'une démonstration ou d'une soutenance (indicateur de suivi)



Nombre annuel de plans de progrès actifs (objectif : tendance systématique à la hausse)

2026